

## **Assemblée communale ordinaire du 22 juin 2020 à 20h00**

Présidence : M. André Droux, Syndic

Présents : 6 Conseillers communaux et 90 citoyens actifs en début d'assemblée, et 91 citoyens actifs à partir du point 4

Excusés : M. et Mme Jean-François et Pascale Zimmermann, M. Vincent Michellod,

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 5 juin 2020, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout-ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Mme Jacqueline Sutter et M. Roberto Caamaño sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée communale est donc ouverte et habilitée à délibérer.

Au nom du Conseil communal, M. le Président tient à remercier de tout cœur toutes les personnes qui ont œuvré d'une manière ou d'une autre afin que la population surmonte au mieux cette situation de pandémie. Des élans de solidarité et de générosité exceptionnels se sont mis en place. Il pense notamment à la société de jeunesse de Granges, ainsi qu'à diverses associations régionales et cantonales. M. le Président remercie également tous les collaborateurs ainsi que ses collègues pour leur dévouement et leur travail effectué pendant cette phase difficile.

Cette situation particulière nous impose quelques adaptations, d'où notre présence ici ce soir au local intercommunal du feu. M. le Président remercie le corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse, ainsi que leur Commandant, M. Ludovic Gabriel, pour la mise à disposition de la caserne. Les dernières informations de l'OFSP transmises le 19 juin au niveau fédéral nous permettent de nous retrouver ce soir en respectant les contraintes suivantes :

- Chaque participant a à disposition des masques ainsi que du gel hydroalcoolique. Le port du masque n'est pas imposé et chacun est libre de le porter ou non (cela fait partie de la responsabilité individuelle).
- L'inscription obligatoire nous permet de garantir la traçabilité demandée par la Confédération. Afin de garantir la traçabilité en détail, M. le Président demande aux participants de mémoriser le visage ou le nom des personnes présentes autour d'eux.
- La prise de parole se fera par main levée ; un micro vous sera tendu.
- Pour le point des divers, les questions posées préalablement seront présentées.
- Pour des raisons de COVID-19, nous renonçons à partager le verre de l'amitié en fin d'assemblée.

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2019**
- 2. Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année fiscale 2019 uniquement, de 89% à 79%**

- 2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2019 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
- 2.3 Approbation

**3. Comptes 2019**

- 3.1 Comptes de fonctionnement
- 3.2 Comptes d'investissement
- 3.3 Présentation du bilan
- 3.4 Rapport de la fiduciaire
- 3.5 Rapport et préavis de la commission financière
- 3.6 Approbation

**4. Mise aux normes de la station essence et remplacement de l'automate, modification du budget d'investissement 2020**

- 4.1 Présentation
- 4.2 Rapport et préavis de la commission financière
- 4.3 Adoption

**5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires**

- 5.1 Présentation
- 5.2 Adoption

**6. Révision totale des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse**

- 6.1 Présentation
- 6.2 Adoption

**7. Divers**

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2019 est approuvé par 91 oui et 6 abstentions.

**2. Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année fiscale 2019 uniquement, de 89% à 79%**

- 2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2019 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques

M. Serge Praz annonce que, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, des recettes extraordinaires ont été comptabilisées. Ces dernières sont dues, en particulier, aux rentrées d'impôts des personnes morales. L'excédent de revenus pour 2019 se monte à Fr. 486'252.90.

Ces recettes supplémentaires permettent la prise en compte d'une diminution extraordinaire du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 79% pour 2019, et de procéder à des amortissements supplémentaires de Fr. 226'413.55.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Rüegg pour la lecture du rapport de la commission financière.

## 2.2 Rapport et préavis de la commission financière

L'exercice 2019 se solde par un résultat économique de Fr. 486'252.90 meilleur que celui budgété. Ce résultat est dû pour l'essentiel à une stricte maîtrise des dépenses, ainsi qu'à des rentrées d'impôts largement supérieures à celles budgétées, tout particulièrement pour les personnes morales.

La proposition faite à l'assemblée portant sur une diminution extraordinaire du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, pour l'année fiscale 2019 uniquement, de 89% à 79% est tout à fait réaliste ; elle aurait même pu être encore plus généreuse.

Le reste de l'excédent sert à réaliser des amortissements supplémentaires pour un montant de Fr. 226'413.55.

La commission financière préavise donc favorablement la modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année fiscale 2019 uniquement, de 89% à 79%.

## 2.3 Approbation

La parole n'étant pas demandée, la diminution, pour l'année fiscale 2019 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques est soumise au vote et est acceptée par 97 oui, soit à l'unanimité. M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

## 3. Comptes 2019

### 3.1 Comptes de fonctionnement

Les comptes 2019 se bouclent avec un total de Fr. 4'485'192.00 de charges et Fr. 4'485'547.00 de produits. L'exercice 2019 fait donc apparaître un bénéfice de Fr. 654.80 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 475.55. Ce résultat est dû pour l'essentiel à la maîtrise des dépenses, des charges liées inférieures aux prévisions et à des recettes exceptionnelles.

Les charges liées sont inférieures de Fr. 60'000.00. Les recettes supplémentaires ont permis la prise en compte d'une diminution extraordinaire du taux d'imposition sur le revenu et fortune des personnes physiques à 79% en 2019, et des amortissements supplémentaires de Fr. 226'413.55

Les amortissements obligatoires s'élèvent à Fr. 203'571.00.

Les amortissements supplémentaires se montent à Fr. 226'414.00 (concept sécurité et aménagements routiers).

Le poste de la gestion des déchets s'autofinance à 70%.

La participation aux collectivités publiques (cantonales, associations de communes, aides individuelles et subventions) représente Fr. 2'428'230.00, soit 54 % du budget de fonctionnement.

M. Serge Praz explique que, globalement, tous les postes correspondent au budget. Il y a très peu d'écart. A noter que la réserve de Fr. 220'000.00 pour le bâtiment de la Léchère 2 B n'a pas été activée en 2019.

Concernant le poste 99 «postes non ventilables», M. Georges Lugon pense que pour une bonne compréhension du compte par les citoyens, il serait judicieux d'avoir une feuille explicative. Le Conseil

communal prend bonne note de la remarque. M. Serge Praz complète en indiquant qu'avec le futur plan comptable MCH2, qui entrera en vigueur en 2021, les comptes devraient être plus détaillés.

M. Jean Reichenbach constate pour le poste 9 «Finances et impôts», que les produits se montent à Fr. 3'733'969.91. Néanmoins, en additionnant les comptes 90 et 94, on n'arrive pas à ce montant. M. Serge Praz précise qu'il s'agit d'une présentation succincte où on ne voit pas tous les postes, mais les totaux sont bien corrects.

### 3.2 Comptes d'investissement

Les investissements nets 2019 se montent à Fr. 127'001.00 alors que le budget prévoyait Fr. 1'091'520.00. Le résultat est inférieur au budget car caractérisé par différents reports des années précédentes et décalages d'autres investissements sur 2019 et au-delà.

### 3.3 Présentation du bilan

M. Serge Praz commente le bilan au 31 décembre 2019 qui se présente comme suit :

	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
Patrimoine financier	3'557'290.00	4'286'898.00 Fonds étrangers
Patrimoine administratif	2'673'032.00	889'718.00 Réserves obligatoires
		500'008.00 Réserves non obligatoires
		553'043.00 Fonds propres
<u>Bénéfice</u>		<u>655.00</u>
	6'230'322.00	6'230'322.00

La dette nette par habitant s'élève à Fr. 2'582.00.

M. Georges Lugon remercie le Conseil communal d'avoir mis à disposition le bilan sur le site internet, conformément à sa demande formulée lors de l'assemblée communale du 13 mai 2019. Cela permet d'avoir une situation précise de la commune.

### 3.4 Rapport de la fiduciaire

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la fiduciaire.

### 3.5 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

### **Comptes de fonctionnement et d'investissement:**

Les 8 et 9 avril 2020, les comptes de fonctionnement et d'investissement ont été vérifiés par l'organe de révision, la Fiduciaire Fiduservice SA. En date du 12 mai 2020, ils ont été présentés à la commission financière, en visioconférence, par le syndic et le responsable du dicastère des finances, ainsi qu'un représentant de la fiduciaire. Lors de ce premier contact, l'un des réviseurs, M. Corminboeuf, a pu répondre avec précision à toutes les questions de la commission financière.

La fiduciaire a procédé au contrôle de chaque position du bilan, et a vérifié les comptes par pointage.

### **Comptes de fonctionnement**

Nous relevons les points suivants :

## **0. Administration**

### Administration générale

*Frais de réception et de délégations : nous constatons un dépassement de 45.6 % du budget. Ce dépassement s'explique entre autres par les coûts de la réception des nouveaux citoyens, et celle des citoyens d'honneur.*

### **1. Ordre**

*Les comptes ne présentent pas d'écart significatif par rapport au budget.*

## **2. Enseignement et formation**

### Cycle scolaire obligatoire

*Participation au cercle scolaire primaire : les charges liées sont 18% inférieures à celles budgétées.*

### Accueil extrascolaire

*Participation accueil extrascolaire Association Petits Lions AES : cette charge liée continue d'augmenter chaque année. L'augmentation est de plus de 43% par rapport aux comptes 2018. Le budget est dépassé de plus de 27%.*

### **3. Culture et loisirs**

*Nous n'avons pas de commentaire particulier pour ce compte.*

### **4. Santé**

#### Home médicalisé du district

*Participation au home médicalisé Le Châtelet + district Veveyse : les chantiers étant terminés, cela implique une augmentation importante des charges de fonctionnement, comme annoncé dans la planification financière.*

## **5. Affaires sociales**

### Structure d'accueil de la petite enfance

*Nous constatons des augmentations de charges de près de 40% par rapport aux comptes 2018 et au budget 2019.*

## **6. Transports et communications**

### Routes communales et génie-civil

*Déblaiement, sablage, protection hivernale : les conditions hivernales 2019 ont provoqué un doublement des charges budgétées, et un triplement par rapport aux comptes de 2018.*

*Facturation à des tiers : la vente du tracteur n'a pas eu lieu, celui-ci étant utilisé à l'alpage.*

## **7. Protection - aménagement de l'environnement**

### Approvisionnement en eau

*Le compte approvisionnement en eau a permis d'effectuer une modeste attribution à la réserve. Ce résultat est meilleur que budgété, et provient en partie des moindres frais d'entretien et rénovation des installations.*

### Protection des eaux

Le prélèvement à la réserve s'élève à Fr. 76'262.05. Il est légèrement inférieur à celui budgété.

### Ordures ménagères

Le taux de couverture reste supérieur au 70% demandé par le canton.

## **8. Economie**

Nous n'avons pas de commentaire particulier pour ce compte.

## **9. Finances et impôts**

### Impôts

Pour la première fois depuis de nombreuses années, nous constatons que l'impôt des personnes physiques, sur le revenu, et tout particulièrement sur la fortune, a produit moins de recettes en 2019 qu'en 2018. Les valeurs budgétées pour 2019, corrigées en appliquant le nouveau taux de 79%, n'ont pas non plus été atteintes.

Par contre, l'impôt sur le bénéfice, et celui sur le capital des personnes morales, enregistrent une progression importante. Il faut garder à l'esprit que les rentrées fiscales des personnes morales ont un côté fortement volatile.

Nous constatons que le poste « Impôt sur les successions et donations », a rapporté Fr. 34'774.95, alors que rien n'avait été budgété.

Ces rentrées fiscales non planifiées, contribuent au très bon résultat des comptes 2019. Cela permet à nouveau de procéder à une diminution extraordinaire du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi qu'à des amortissements extraordinaires, pour un montant de Fr. 226'413.55.

### Immeubles du patrimoine financier

Loyers parchets, domaines, alpage, antenne : les efforts de la commune pour la réappropriation de l'antenne commencent à porter leurs fruits.

### Postes non ventilables

Amortissements supplémentaires : le montant de Fr. 226'413.55 se décompose comme suit :

- Compte au bilan 1410.00 « Aménagement routier » Fr. 200'000.00
- Compte au bilan 1410.06 « Concept de sécurité » Fr. 26'413.55.

Nous constatons que le bâtiment de l'ancien abattoir figure au bilan pour Fr. 74'561.25, et qu'il ne fait plus l'objet d'un amortissement depuis 2011. La commune estime qu'il vaut ce montant. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle comptable harmonisé MCH2 pour les communes du canton de Fribourg, l'activation de tous les biens immobiliers ainsi que leurs amortissements seront revus.

## **Constatations sur le compte de fonctionnement**

Le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 475.55. L'exercice 2019 se solde finalement par un excédent de revenus de Fr. 654.80, après avoir procédé à des amortissements supplémentaires de Fr. 226'413.55, ainsi qu'une diminution extraordinaire du taux d'imposition sur le revenu des personnes physique de 89% à 79 %.

Il s'agit de la quatrième année consécutive où le résultat du compte de fonctionnement permet, soit de

*constituer des réserves, ou d'effectuer des amortissements supplémentaires à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs. De plus, les exercices 2018 et 2019 ont permis de procéder à une baisse du taux d'imposition pour les personnes physiques.*

*Le résultat 2019 est dû pour l'essentiel à la bonne maîtrise des dépenses, ainsi qu'à des rentrées d'impôts supérieures par rapport à celles budgétées.*

*Nous constatons une diminution de la dette nette par habitant de Fr. 2'966.00 au 31.12.2018, à Fr. 2'582.00 à la fin de l'exercice 2019. Ceci est dû au peu d'investissements réalisés par rapport à l'ensemble de ceux budgétés.*

#### **Compte d'investissement :**

*Le poste « aménagement routier création du trottoir du Rupan » devrait vraisemblablement se clôturer sur un montant très inférieur à celui budgété, suite à l'appel d'offres lancé par le conseil communal.*

*Nous constatons que la plupart des positions figurant au budget n'ont pas été réalisées.*

#### **Recommandation de la commission financière**

*Suite à ces différentes remarques, la commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2019.*

#### **Remerciements**

*La commission financière ne voudrait pas conclure son rapport sans remercier le conseil communal pour son dévouement, et sa bonne gestion des budgets. Nous félicitons nos caissières Mesdames Beaud et Prélaz ainsi que Monsieur Praz, pour la bonne tenue des comptes, et leurs présentations.*

La parole n'étant plus demandée, les comptes de fonctionnement et d'investissement 2019 sont soumis au vote et sont acceptés par 89 oui et 1 abstention (le Conseil communal ne peut pas prendre part au vote, selon l'article 18, alinéa 3, de la loi sur les communes).

#### **4. Mise aux normes de la station essence et remplacement de l'automate, modification du budget d'investissement 2020**

##### 4.1 Présentation

Le Service de l'environnement (Sen) procède, périodiquement, au contrôle de l'évacuation des eaux de certains bâtiments, afin de répondre à la norme SN 592000. Ce contrôle a révélé certains éléments non conformes. Dès lors, le Sen exige la mise en conformité complète, y compris la construction d'un couvert sur la station essence, sous peine de fermeture. Il ne s'agit pas d'un assainissement, mais bien d'une mise en conformité de la station essence existante.

De plus, M. le Président explique que l'automate à billets est tombé en panne le 18 mai 2020. Le système ne redémarre plus et sa réparation est très coûteuse. Pour répondre aux exigences actuelles, le remplacement de cet automate est nécessaire. Les délais ont donc été très courts pour présenter l'investissement complémentaire à la commission financière et pour mettre le point au tractanda de cette assemblée. Cette mise en conformité devra être soumise à l'enquête afin d'obtenir les préavis des services cantonaux.

Les travaux à prévoir sont les suivants :

- Création d'un couvert sur la station essence Fr. 40'000.00
- Modification de la place et nouvelle dalle Fr. 14'000.00
- Décanteur Fr. 5'000.00
- Automate Fr. 40'000.00
- Divers (mise à l'enquête, imprévus) Fr. 11'000.00
- Coûts des travaux Fr. 110'000.00

M. Serge Praz commente le plan de financement.

<b>Plan de financement:</b>				
<b>A charge du budget d'investissement 2020, financé par les liquidités</b>				
(poste 946.503.02)				
<b>Frais financiers:</b>				
<b>2021</b>	Intérêts	1.75%	110 000.00	1 925.00
<b>2021</b>	Amortissement automate	12.5%	40 000.00	5 000.00
<b>2021</b>	Amortissement infrastructure	4.0%	70 000.00	2 800.00
<b>Total frais financiers à partir de 2021</b>				<b>9 725.00</b>

M. Olivier Chollet s'interroge sur le fait que de l'argent public finance une activité privée. L'investissement est élevé pour la commune et le garage n'y participe pas. Il demande quelle est la durabilité de la station ? M. le Président explique que M. Bertrand Savoy a proposé de faire une PPE. Toutefois, cette solution n'a pas été retenue car la commune ne serait plus maître de la situation. M. Bertrand Savoy est prêt à signer un bail d'une durée de 10 ans, avec une augmentation de loyer de Fr. 900.00, par mois.

M. Frédéric Bracher comprend la nécessité pour M. Bertrand Savoy d'avoir la station à Granges, quand on voit la file d'attente à Attalens, vu le prix bon marché de l'essence. Néanmoins, il craint que cela occasionne un tourisme de l'essence dans le village. Est-ce la volonté de la commune ? De plus, est-ce qu'une étude d'impact a été réalisée, car il imagine qu'il y a un risque d'amiante avec ce bâtiment ? Les Fr. 11'000.00 prévus pour les divers ne vont pas suffire.

Mme Daniela Jacot précise que 3-4 stations essence sont proches du village et que la place multisports située juste en dessous est utilisée par les jeunes. Elle trouve un peu dommage qu'une station essence soit juste à côté.

Selon M. Grégoire Demaurex, nous sommes dans une période où l'on parle beaucoup d'environnement et s'interroge sur ce type d'investissement. De plus, étant donné la concurrence dans ce domaine, il n'est pas certain que le bénéfice soit garanti.

M. le Président répond à Mme Fabienne Dietrich que si l'assemblée refuse cet investissement, la station essence sera définitivement fermée. Son démantèlement coûtera Fr. 10'000.00.

M. Georges Lugon se pose une question par rapport au budget de Fr. 110'000.00 qui paraît très bas. A ce jour, l'intérêt est de 1.75%, mais il ne le sera peut-être plus dans 6 mois ou dans 3 ans. La durée d'amortissement est de 25 ans pour les infrastructures. Qu'advient-il si dans 10 ans il n'y a plus d'automate ? De plus, la rentabilité n'est pas certaine au vu du développement des moteurs électriques. M. le Président explique que la durée d'amortissement est imposée par la loi, et que cet investissement pourra peut-être être financé par les liquidés.

M. Frédéric Grangier explique qu'il n'y a pas beaucoup de stations dont l'accès est facile pour les tracteurs. Celle de Granges est très pratique pour les agriculteurs.

Mme Jacqueline Sutter relève qu'au budget Fr. 40'000.00 sont prévus pour l'automate, alors qu'en 2007 le montant était de Fr. 57'000.00. M. le Président précise, qu'en 2007, les pistolets ont également été changés.

Mme Suzanne Herforth Meylan demande quel est le pourcentage des habitants de Granges qui utilisent la station par rapport aux personnes de l'extérieur. M. le Président répond qu'on ne peut pas avoir le chiffre pour la répartition entre habitants.

Personnellement, M. Jean-Marc Brunner n'a rien contre cette station, mais constate qu'il y a beaucoup de mouvements à cet endroit (camions, voitures). Il se pose la question de la sécurité pour les enfants qui rentrent de l'école. Il est également surpris d'apprendre qu'un toit sera construit sur la station essence. Cela ne va pas être très beau ; il est perplexe.

M. Yoann Glassey a bien entendu les arguments liés au tourisme de l'essence et à l'écologie. Si on parle d'écologie, cette station évitera aux habitants de Granges d'aller plus loin. De plus, où iront les pompiers pour faire le plein des véhicules ?

M. Roberto Caamaño pense également que les voitures à essence c'est du passé et que les véhicules électriques sont l'avenir. Pourquoi ne pas mettre des bornes électriques ? M. le Président précise que M. Bertrand Savoy aurait souhaité avoir un bail d'une durée plus longue que 10 ans. C'est louable de vouloir passer aux voitures électriques, mais dans 10 ans, il y aura encore beaucoup de véhicules à essence.

M. Bernard Rüegg rappelle, qu'à la base, cette station essence appartenait à l'entreprise Pauli. Lorsque l'entreprise a fermé, la commune l'a reprise.

Mme Christine Varone pense qu'il faudrait élargir la discussion. Elle comprend bien l'utilité de cette station, mais on pourrait imaginer un autre projet avec une nouvelle affectation de l'endroit et voir ce que cela pourrait apporter à la commune par rapport aux différents points abordés ce soir (enfants, place multisports, arrêt de bus...). M. le Président explique que si la mise en conformité de la station est refusée ce soir, il est possible d'envisager un autre projet.

M. Michel Bratschi se demande s'il ne faudrait pas mieux développer l'offre des transports publics, qui est assez faible le week-end, plutôt que d'investir dans cette station essence. M. le Président explique que, depuis 2016, il y a des bus le week-end à Granges, grâce à des personnes, qui au niveau communal, se sont battues pour avoir une meilleure desserte. Mais, vu leur faible utilisation, il n'est pas garanti que nous puissions disposer de cette offre à long terme.

Mme Caroline Graf explique qu'elle habite à côté de la station depuis 5 ans et qu'elle n'a jamais rencontré de problème avec les personnes qui viennent faire le plein. Concernant les bus, elle se demande pourquoi ils ne sont pas plus petits, car ils sont énormes et bien souvent ils sont vides. La station n'engendre pas plus de circulation que ce qu'il y a actuellement. M. le Président précise que Granges a eu l'opportunité d'avoir des bus le week-end du fait, qu'avant, les bus attendaient un certain temps à Palézieux avant de repartir sur Romont. Après discussion avec les TPF et le canton de Fribourg, il a été décidé de faire passer les bus par Granges pour rejoindre Attalens pendant ce temps d'attente. Effectivement, les bus sont grands, car il s'agit des bus de ligne. Si nous voulons des plus petits bus, donc hors ligne, les frais sont à la charge de la commune.

Selon M. Alain Golay, réinvestir dans cette station essence ne serait plus au goût du jour. Il ne voit pas d'intérêt pour la commune d'investir dans ce genre d'infrastructure, cela n'amène rien pour notre village. Par contre, il prend l'exemple suivant : est-ce que la commune serait prête à investir Fr. 100'000.00 pour un magasin d'alimentation ou un lieu d'activité pour des privés ? Dans le cas présent, on n'aide pas quelqu'un à s'installer.

M. Nicolas Berset relève que l'on parle uniquement du garage Savoy. Il demande si d'autres appels d'offres peuvent être faits, ou est-ce que la commune ne pourrait pas gérer elle-même la station essence ? M. le Président précise que le garage Savoy commande des millions de litres pour sa propre station, d'où le prix attractif proposé aux utilisateurs. Si la station est louée par un autre distributeur, les prix ne seront pas aussi compétitifs. Concernant la gestion de cette station, ce n'est pas le rôle de la commune.

M. Ernest Imhof constate que 4 stations essence sont à proximité de Granges. Concernant le prix de l'essence, il a remarqué, ce jour, qu'à Palézieux et à Bossonnens, le litre coûtait Fr. 1.32 contre Fr. 1.33 au garage Savoy. Il ne faut pas oublier que Fr. 57'000.00 ont été investis en 2007, et qu'il faut à nouveau investir Fr. 110'000.00. Du moment que 4 stations proches de Granges sont aux normes, il n'y a pas de raison de mettre en conformité celle de Granges.

Mme Martine Rebetez explique que le marché de l'essence est très difficile, volatile et très changeant. Les gens n'ont peut-être pas remarqué, mais depuis 6 semaines, l'essence du garage Savoy n'est plus la moins chère. Elle est moins chère à Bossonnens et Palézieux, et probablement que cela va durer. Donc, si la commune se lie avec un automate qui l'oblige à rester avec le garage Savoy, une option serait que l'essence soit plus chère qu'ailleurs et que les revenus soient bons d'où une perte d'argent pour la commune. L'autre option serait que l'essence revienne moins chère au garage Savoy et cela impliquerait une hausse de trafic (voitures, camions) et plus de problèmes liés à la sécurité, par rapport à l'arrêt de bus et aux jeunes qui vont à la place multisports. Une modification de cet endroit sera nécessaire, et peut-être qu'un arrêt de bus, réhaussé, devra être aménagé. Tout ceci aura des coûts non négligeables. M. le Président précise que les arrêts de bus devront être revus d'ici 2023 pour être compatibles avec la LHand.

M. Jean-Marc Börlin souligne que, si cet investissement passe, nous sommes en train d'offrir un outil de travail à un privé. M. Serge Praz précise que le loyer va être augmenté de Fr. 900.00 par mois. Dès lors, l'investissement est rentabilisé.

Lorsque M. le Syndic dit qu'à sa connaissance aucune commune dans le canton de Fribourg ne gère une station essence, M. Pierre-Philippe Durussel pense que cela devrait nous interpeller. Quelle image voulons-nous donner de notre village ? M. le Président tient à préciser que cette information lui a été communiquée par M. Bailat, du Service de l'environnement.

Selon M. Stéphane Gabriel, on se bat pour garder les offices de poste ouverts, et là, ce soir, on se bat pour fermer la station essence. On va à l'envers du bon sens et c'est regrettable.

Mme Marianne Imhof constate qu'il y a beaucoup de personnes qui viennent du canton de Vaud pour faire le plein et cela la gêne que ce soient les citoyens de Granges qui doivent payer la station essence.

M. Bernard Vienne pense aux futures taxes sur l'essence et explique que pour les petits revenus, la proximité et les tarifs attractifs pratiqués par le garage Savoy sont appréciés.

M. Grégoire Demaurex est surpris que le Conseil communal n'ait pas envisagé de demander le préavis de la commission de l'énergie ; cela aurait été utile. M. le Président répond que ladite commission est consultative et qu'il n'est pas dans ses prérogatives de formuler des préavis. Le Service de l'environnement a indiqué comment les choses devaient être faites afin que cette station soit conforme à la norme SN 592000.

#### 4.2 Rapport et préavis de la commission financière

La commission financière fait les constatations suivantes :

- Il n'est pas habituel qu'une commune soit propriétaire d'une station-service.
- Le Conseil communal n'a pas souhaité entrer en matière sur la création d'une PPE, comme proposé par le locataire, Monsieur Savoy, afin de garder une pleine autonomie sur ce patrimoine.
- Les conditions posées par le locataire concernant l'automate mis à disposition sont les suivantes : l'acceptation de billets CHF, EURO, les cartes de débit et de crédit, ainsi que la carte client.
- La situation financière de la commune lui permet de proposer cet investissement sans avoir recours à l'emprunt.
- Le loyer sera adapté selon les normes établies par le canton de Fribourg, mais ne permettra pas un autofinancement de cet objet.
- Le montant des frais financiers sera de Fr. 9'725.00 dès 2021.
- Le démantèlement de l'installation existante aurait un coût estimé à Fr. 10'000.

Au vu des constatations précitées, et à défaut d'une unanimité, la majorité de la commission financière prévoit favorablement à cet objet.

#### 4.3 Adoption

Au vu de la sensibilité du sujet, M. Steeve Gabriel propose le vote à bulletin secret. M. le Président soumet la proposition de M. Steeve Gabriel à l'assemblée communale. Cette proposition est acceptée par 24 personnes, soit plus du cinquième des membres présents.

Chaque personne a reçu un bulletin de vote et l'a déposé dans une urne prévue à cet effet. Le dépouillement a été effectué par les scrutateurs.

Conformément à l'article 8a du règlement de la loi sur les communes, les éléments du vote à bulletin secret sont inscrits dans le procès-verbal :

a) nombre de citoyens présents au moment du vote	98
b) nombre de bulletins de vote distribués ;	98
c) nombre de bulletins de vote rentrés ;	98
d) nombre de bulletins de vote nuls ;	0
e) nombre de bulletins de vote blancs ;	0
f) nombre de bulletins de vote énonçant « oui » ;	55
g) nombre de bulletins de vote énonçant « non ».	43

La mise aux normes de la station essence et le remplacement de l'automate, avec modification du budget d'investissement 2020 d'un montant de Fr. 110'000.00, est donc acceptée par 55 oui et 43 non.

### 5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

## 5.1 Présentation

En préambule, M. Savio Michellod précise qu'il s'agit d'une mise à jour essentiellement cosmétique d'un règlement communal préexistant, à savoir le règlement communal relatif au subventionnement des frais de prophylaxie et des soins dentaires scolaires, datant du 16 décembre 1998. Cette modification du règlement est rendue nécessaire par l'évolution du cadre légal cantonal mais ne change, sur le fond, pas tellement la situation existante.

Le but de ce règlement, définit dans son art. 1, est de déterminer l'étendue de la participation communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires des enfants et des jeunes fréquentant l'école obligatoire, dont les parents sont domiciliés sur le territoire communal. Les prestations allouées par des tiers (assurances) sont évidemment déduites.

Comme le spécifie l'art. 2 du règlement, les prestations comprennent les contrôles et les soins dentaires. A noter que ces prestations peuvent être effectuées par le service dentaire scolaire ou par un médecin dentiste privé autorisé à pratiquer.

Comme par le passé, les traitements orthodontiques ne sont pas pris en charge par la commune.

La subvention communale est accordée aux parents selon un barème de réduction, en fonction de leur revenu net. Si ces traitements sont subventionnés c'est parce que, conformément à la Loi sur la médecine dentaire scolaire, les représentants légaux ont l'obligation de faire contrôler les dents des élèves au moins une fois par année et de faire exécuter les soins indiqués.

Ce règlement a été examiné et validé par le service cantonal de la santé publique et le service des communes. Il est donc conforme au droit supérieur. M. Savio Michellod précise que la commune d'Attalens applique le même règlement.

L'incidence financière des modifications réglementaires proposées est quasiment nulle. En effet, bien que le nouveau barème soit plus favorable aux parents, le subventionnement étant possible jusqu'à un revenu net de Fr. 80'000.00 contre Fr. 65'00.00 auparavant, le montant total facturé par le service dentaire à la commune de Granges se monte à environ Fr. 3'000.00 par an.

## 5.2 Adoption

M. Savio Michellod précise à M. Pierre-Philippe Durussel que la valeur du point vaut Fr. 1.00.

La parole n'étant plus demandée, le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires est soumis au vote et est accepté par 97 oui 1 abstention.

## **6. Révision totale des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse**

### 6.1 Présentation

En préambule et avant de passer au vote des nouveaux statuts du RSSV, Mme Christiane Ubertini rappelle l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS). Cette nouvelle loi a guidé le monde politique vers une réflexion nouvelle quant aux relations entretenues avec les différents partenaires de la santé et du social au sein du district de la Veveyse. Chargée de son application, l'association des communes du Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) se lance alors dans un projet d'envergure.

Les instances dirigeantes ont amené à une vision nouvelle de la coordination des prestations médico-sociales donnant naissance à un projet veveysan qui a trouvé son nom : Horizon Santé Veveyse. Ce projet nécessite une grande rigueur dans le suivi et le respect des délais, dont l'approbation des nouveaux statuts du RSSV par tous les législatifs veveysans, statuts qui ont été entièrement révisés.

En janvier 2020, le Service des Communes (SCom) a fait part de son préavis favorable. Le 12 mars dernier, l'assemblée des délégués du RSSV a accepté à l'unanimité ces nouveaux statuts.

Les montants liés aux emprunts reflètent essentiellement la situation financière en automne 2019 des 3 entités avec la reprise des EMS au sein du RSSV.

Les Conseils de Fondation de la Maison St-Joseph et du home du Châtelet ont validé le transfert des EMS au RSSV.

Au regard de ce qui précède, Mme Christiane Ubertini propose, au nom du Conseil communal, à l'assemblée d'accepter la révision totale des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveysse.

## 6.2 Adoption

La parole n'étant pas demandée, la révision totale des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveysse est soumise au vote et est acceptée par 94 oui et 4 abstentions

## 7. Divers

Conformément à la demande faite dans la convocation, plusieurs questions ont été adressées au Conseil communal. Les réponses ci-dessous ont été apportées.

### **M. Jérôme Lambert**

Il serait souhaitable d'avoir un petit récapitulatif de ce que coûte et rapporte cette station d'essence à la commune de Granges. Il est clair qu'elle permet aux citoyens d'avoir une station d'essence dans le village, qui plus est à un prix très attractif mais, qu'en contrepartie, elle engendre également un trafic dans le village. Il y a donc une pesée d'intérêts à faire et le bilan financier global en fait partie.

- **Réponse de M. le Président**

Une partie de la réponse a été donnée sous le point 4. Le loyer est défini par rapport aux durées des amortissements. Ce dernier va augmenter de Fr. 900.00 par mois, respectivement Fr. 10'800.00 par an. Dès lors que les coûts se montent à Fr. 9'725.00 par année, la rentabilité est assurée, sous les réserves d'usage, soit l'usure de composants, de manière générale. A préciser que M. Bertrand Savoy, qui loue la station, considère cette hausse comme maximale pour être viable.

Lors de la précédente assemblée communale, les citoyens ont refusé le règlement relatif à l'évacuation des eaux et une nouvelle proposition, selon le procès-verbal, devait être représentée à la prochaine assemblée. Or, ce point ne figure pas à l'ordre du jour.

- **Réponse de M. le Président**

Le règlement relatif à l'évacuation des eaux a été modifié suite aux remarques formulées par l'assemblée communale. Le dossier a ensuite été soumis au service de la surveillance des prix du département fédéral de l'économie (M. Prix). Nous sommes dans l'attente de leurs recommandations.

### **M. Pierre-Philippe Durusse**

Depuis la fermeture quasi "surprise" du restaurant de la Croix-Blanche, la commune n'a plus guère communiqué officiellement. Dans le Granges.org de mai 2020, nous lisons qu'une entreprise a été mandatée pour trouver un nouveau tenancier, que la procédure en cours est sur la bonne voie pour

espérer ouvrir le restaurant dès que le Conseil fédéral aura son feu vert. Dans les faits, le feu vert du Conseil fédéral a été donné le 11 mai et notre restaurant est toujours fermé. A quoi en est-on ? Quelles sont les perspectives ? Quand peut-on compter avec la réouverture de ce seul établissement dans notre village ?

- Réponse de M. le Président

Nous avons mandaté l'entreprise Remicom spécialisée dans ce genre de reprise. Une dizaine de personnes sont venues visiter le restaurant et, pour le moment, une offre est possible. Néanmoins, la situation liée au COVID-19 ne facilite pas les choses pour reprendre un restaurant. Une perte du chiffre d'affaire de 20-30% par rapport à la normale est constatée dans certains établissements. En outre, un investissement d'env. Fr. 30'000.00 est nécessaire pour reprendre le fonds de commerce ; la prise de risque est importante pour un futur repreneur. Le Conseil communal a donc décidé de reprendre une partie du matériel de l'ancien locataire, le but étant de pouvoir ouvrir rapidement. Les recherches sont toujours en cours.

Concernant le projet de la ferme « Aubert », à quelle date l'assemblée communale devra se prononcer sur un budget d'investissement ?

- Réponse de M. le Président

Ce projet a bien avancé. Une demande préalable a été envoyée au canton afin de connaître les préavis des services cantonaux et de pouvoir en tenir compte lors du dépôt du dossier d'enquête ordinaire. La demande du crédit d'investissement devrait être soumise courant octobre 2020.

Certaines mises à l'enquête mentionnent une adresse exacte, alors que d'autres ne mentionnent qu'un numéro d'article et de plan folio ce qui, pour le citoyen qui lit l'avis de mise à l'enquête n'est pas parlant du tout. Pourquoi ne pas indiquer systématiquement l'adresse et le numéro de l'article, respectivement du plan folio. Cela permettrait au lecteur de tout de suite connaître l'endroit concerné par la mise à l'enquête, sans devoir contacter l'administration et l'importuner.

- Réponse de M. le Président

Les annonces publiées dans la Feuille officielle ne sont pas modifiables car les données sont reprises automatiquement depuis l'application FRIAC. Par contre, il est possible d'adapter les annonces publiées sur le site internet et au pilier public; le nécessaire sera fait.

Depuis plusieurs années, des demandes de citoyens sont émises afin qu'il soit possible de déposer compost, vieux-papier, voire éventuellement même le PET à un endroit approprié dans le village. Ceci présenterait un double avantage. Premièrement, réduire le cortège de voitures effectuant le pèlerinage à la déchetterie de Palézieux le samedi matin. Deuxièmement, permettre aux personnes actives de disposer de leur journée du samedi en étant libérées de la contrainte de la déchetterie car, vu leur activité professionnelle hors du village, elles ne sont souvent pas en mesure de se rendre à la déchetterie lors de l'ouverture du mercredi. A quoi en sont les réflexions que l'on nous disait liées à l'aménagement du centre du village, ou à la construction du bloc d'appartements à côté du restaurant ?

- Réponse de Mme Annelore Kleijer

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du centre du village et également en relation avec le projet de Müller immobilier, qui se fait actuellement sur la parcelle 9, une discussion est en cours pour le déplacement de la zone des containers du centre du village à un autre endroit. La commission de l'énergie et environnement a effectué en 2018 une étude démontrant les potentiels des différents systèmes à disposition (containers, moloks, taxe au volume ou à la pesée...). De plus,

des discussions sont en cours avec la commune d'Oron puisque nous sommes en collaboration avec cette dernière pour la déchetterie.

### **M. Frédéric Bracher**

Il constate que les documents mis à disposition pour l'assemblée sont « succincts » et souhaite une présentation plus complète. Certes, des informations supplémentaires sont données à l'assemblée communale. Toutefois, le citoyen n'a, avant le vote, pas le temps de les analyser, ni donc de s'exprimer de manière fondée. D'autre part, le citoyen qui ne peut pas venir à l'assemblée aurait aussi droit à une information plus complète et transparente.

M. Frédéric Bracher pense notamment à la mise aux normes de la station essence, point pour lequel il manque des informations (relation contractuelle, étude d'impact...), et aux documents en lien avec les comptes de fonctionnement (manque de transparence pour une bonne compréhension des citoyens).

- **Réponse de M. le Président**

Concernant la station essence, le projet soumis au vote consiste à remplacer la station essence existante afin qu'elle réponde aux normes en vigueur. Il ne s'agit pas de discuter de la pertinence d'avoir ou non une station ; ce qui aurait pu nécessiter une étude d'impact. Ce qui est présenté ce soir, est une mise en conformité afin de répondre à la norme SN 592000 qui définit clairement ce qui doit être fait en termes de séparation eau-essence et de protection du sol et ne nécessite pas d'étude d'impact mais une mise à l'enquête. Si la documentation n'est toutefois pas encore suffisante, nous en sommes désolés et il n'y a aucune volonté de ne pas être transparent. Tous les documents nécessaires sont à disposition à la commune et l'administration est disponible pour répondre aux questions et fournir les informations demandées.

Quant aux documents concernant les comptes, M. le Président relève que le Conseil communal met de plus en plus d'informations à disposition. Il tient à préciser que certaines communes ne mettent que la convocation sur leur site Internet.

M. Serge Praz complète en expliquant que le message du Conseil communal est très souvent finalisé peu de temps avant l'assemblée communale. Néanmoins, le Conseil communal prend note de la remarque.

### **M. Siméon Berset**

Il souhaite que la vitesse soit limitée à la route cantonale, au niveau du carrefour avec la route du Prey, car il y a de plus en plus de circulation et de véhicules qui roulent à des vitesses excessives. Cet endroit est très dangereux, tant pour certains enfants qui marchent le long de la route pour prendre le bus, que pour les nombreuses personnes qui se rendent au chemin des Marais et qui cheminent à travers près sur sa parcelle pour s'y rendre. Les pompiers ainsi que les samaritains font leurs exercices et nettoyages aux abords de cette route limitée à 80km/h. Lors d'interventions, ils doivent gérer un certain stress et sortir sur cette route où les voitures passent très vite. Pour toutes les raisons évoquées, il trouve cette proximité dangereuse.

- **Réponse de M. le Président**

Le problème de la vitesse sur la route cantonale revient régulièrement, que ce soit d'un côté ou de l'autre du village. Réduire la vitesse « Attalens-Palézieux » à 60 ou 50 km/h n'est pas évident car cela impacterait les horaires des transports publics. Il faudrait également trouver une solution pour les services d'urgence afin qu'ils ne perdent pas de temps. Dans un premier temps, le Conseil communal propose d'analyser la situation par la pose d'un radar pédagogique afin de

sensibiliser les conducteurs et connaître les vitesses réelles de passage, pour autant que le canton l'autorise.

**M. Jean-Marc Boerlin**

Aucun point n'est prévu pour informer la population de l'évolution du dossier concernant le bâtiment de la Léchère 2 B. Qu'en est-il ?

- **Réponse de Mme Annelore Kleijer**

Le projet de rénovation a été déposé en demande préalable au canton afin de pouvoir intégrer leurs remarques pour améliorer le projet. Ainsi, lors du dépôt de la demande de permis ordinaire, les services cantonaux auront déjà pris connaissance du projet et donneront, nous l'espérons, plus rapidement leur préavis.

**Mme Flore Bingelli**

Qu'en est-il de l'affectation des locaux de la Croix-Blanche ? La situation de la pandémie ne favorise pas l'ouverture d'un nouveau restaurant. Le cœur du village est actuellement mort et il y aurait une demande de la part de certaines personnes pour y créer un espace de vie villageoise et de services à la population. Est-ce que le Conseil communal serait ouvert à la création d'un groupe d'habitants motivés à entamer une démarche citoyenne participative pour l'élaboration d'un projet d'utilisation temporaire ou à long terme des locaux de la Croix-Blanche ?

- **Réponse de Mme Annelore Kleijer**

Comme mentionné dans le dernier Granges.org, le Conseil communal a mandaté le bureau RWB à Broc pour une étude de faisabilité de la valorisation du centre du village. Une première séance a eu lieu au début de l'année. Le Conseil communal a posé les objectifs selon les résultats du travail fourni par les citoyens lors de la matinée de rencontre en novembre 2018. Le bureau RWB a présenté la 1<sup>ère</sup> phase du projet à la commission d'aménagement et au Conseil communal. Lorsque le projet sera plus avancé, il sera présenté à la population.

Le Conseil communal a été approché par des citoyens qui ont demandé s'il était possible qu'un magasin en vrac soit installé dans la salle arrière du restaurant. Le Conseil communal a trouvé l'idée bonne, mais pas dans la salle du restaurant.

M. le Président complète en indiquant que le Conseil communal n'est pas fermé à ce qu'un groupe de citoyens lui présente un projet. Toutefois, ce projet sera bien une initiative privée ; gérée par le groupe de citoyens.

**Mme Martine Rebetez**

Quand est-ce que les toilettes communales pourront être à nouveau en service et que compte mettre en place la commune pour ne plus avoir à les fermer ?

- **Réponse de M. le Président**

Les WC publics sont fermés suite à plusieurs déprédations commises à maintes reprises (toilettes volontairement bouchées, poubelle cassée, porte-papier arraché, détritus de toutes sortes jonchaient le sol). Les WC ont également été tagués d'une cinquantaine de textes et dessins. Suite à ces incivilités, le Conseil communal a porté plainte et la police est venue constater les dégâts. Ensuite, une gâche électrique a été mise en place afin de fermer des WC de 18h00 à 6h00, cela n'a pas suffi, raison pour laquelle le Conseil communal a décidé de les fermer. Des réflexions sont en cours pour la pose d'une caméra, mais cela implique la mise en place d'un règlement qui doit être approuvé par le Conseil d'Etat.

**M. André Droux**

Concernant la récolte des signatures de l'initiative pour l'introduction d'un Conseil général, quelques personnes lui ont rapporté avoir signé l'initiative en ayant reçu l'information qu'il soutenait l'initiative et la création d'un Conseil général à Granges. M. André Droux tient à préciser qu'il n'a pas communiqué sa position pour le moment, qu'elle est la même que celle de l'ensemble du Conseil communal et qu'elle sera communiquée en temps opportun. En aucun cas il ne s'est positionné officiellement pour cette initiative et la constitution d'un Conseil général à Granges, jusque-là.

**Mme Gabrielle Bourquet**

Elle adresse de chaleureux remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré durant cette crise sans précédent que nous avons traversée. Elle pense notamment à notre société de jeunesse qui a agi très rapidement et qui s'est mis à disposition de nos personnes âgées. Elle remercie également le Conseil communal, son personnel et la Préfecture qui ont continué à fonctionner durant toute cette période. Elle souligne l'importance d'être attentifs les uns aux autres. C'est dans ces moments difficiles qu'on constate la force de notre village.

Elle relève également la présence de nombreux jeunes à cette assemblée et se réjouit de voir leur intérêt pour la chose publique.

**M. François Genoud**

Il se joint aux remerciements formulés par Mme Gabrielle Bourquet et constate que la situation liée au COVID-19 a bien été gérée par le Conseil communal, tout comme cette assemblée de ce soir. Il adresse de vifs remerciements à l'assemblée communale pour l'acceptation des statuts du RSSV. Ceci prouve la confiance témoignée envers les différentes entités (exécutif, RSSV, Association des communes de la Veveyse, les homes et la Préfecture).

Concernant le règlement pour la pose des caméras, il précise que son approbation est faite par la Préfecture et non par le Conseil d'Etat.

----

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal, et en particulier M. Serge Praz pour la préparation et la présentation des comptes. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud, Christel Prélaz, Patricia Gabriel, et à MM. Roland Girard et Stéphane Gabriel pour la préparation de la salle. M. le Président remercie également la commune de Bossonnens pour le prêt de la sonorisation et de l'écran qui nous ont gentiment été mis à disposition.

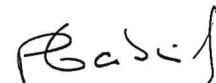
L'assemblée est levée à 22h40.

Le Président



André Droux

La Secrétaire



Patricia Gabriel